

!

## Règlement du jeu-concours Printemps 2026 « Gagnez un Fabuleux Voyage en Occitanie »

- Du 20/04 au 20/05/2026 -

---

### **Article 1 : Entité Organisatrice**

SAEM Sud de France Développement  
132 Bd Pénélope  
34000 Montpellier  
SIRET : 33149615800063  
Représentant légal : Nicolas SCHAEFFER, Directeur Général.

La SAEM Sud de France Développement organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer sa base de contacts email optin,
- Développer les bases de contacts email optin de ses partenaires institutionnels, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

### **Article 2 : Conditions de participation**

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page :  
<https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/printemps-2026>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de la SAEM Sud de France Développement, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

La SAEM Sud de France Développement se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par lot et par personne. La SAEM Sud de France Développement se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.

La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/printemps-2026>, entre le lundi 20 avril à 14h00 et le mercredi 20 mai à minuit.

### **Validité de participation**

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email et sa date d'anniversaire. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne et par lot au jeu et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne. Si un joueur tente sa chance pour différents lots en remplissant pour chaque lot le formulaire associé, seul le 1<sup>er</sup> lot sera retenu pour le tirage au sort.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

### **Article 4 : Critères d'exclusion**

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par la SAEM Sud de France Développement sans que celle-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation (plusieurs adresses emails pour un seul participant).

### **Article 5 : Présentation des lots**

Le tirage au sort offre 7 lots.

#### **LOT N°1 : Parenthèse nature sur la véloroute Vallée du Tarn en Aveyron (Aveyron)**

Offrez-vous une escapade au cœur du Sud-Aveyron à la découverte de la véloroute Vallée du Tarn, Causses Sud Cévennes (V85). Entre causses, vallées et villages de caractère, partez explorer des paysages préservés à bord de VTT électriques et laissez-vous séduire par Brousse-le-Château, classé parmi Les Plus Beaux Villages de France.

Votre séjour se déroule à Rêve Aveyron, un hameau du XVI<sup>e</sup> siècle niché en pleine nature. Ici, le temps ralentit : hébergements de charme, cuisine de saison issue du potager et des producteurs locaux, moments de partage et atmosphère paisible invitent à se reconnecter à l'essentiel. Une parenthèse nature idéale pour découvrir l'Aveyron.

#### **Ce séjour comprend :**

Séjour :

- 2 nuits pour 2 personnes dans l'un des hébergements Rêve Aveyron
- 2 repas à la table d'Hôtes Rêve Aveyron
- 1 location de 2 VTT électriques par Saint Aff Bikeshop

Valable toute l'année en basse saison, en semaine (hors week-ends) et sous réserve de disponibilité

#### **Informations pratiques**

- Séjour valable sur réservation uniquement, sous réserve de disponibilité
- Offre non modifiable, non remboursable et non reportable
- Dépenses personnelles, repas et boissons non mentionnés non inclus

Valeur totale du lot : 566 euros

Période de validité : valable jusqu'au 31 mai 2027

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Emma SOLANET - Aveyron Attractivité Tourisme et Noémie FIRTION. Mail : emma.solanet@aveyron-attractivite.fr et noemie.firtion@aveyron-attractivite.fr*

#### **LOT N°2 : Une parenthèse flottante au cœur de la nature gersoise (Gers)**

Prêts à embarquer pour une expérience insolite et ressourçante ? À Labéjan, cette cabane flottante posée sur le lac vous invite à vivre une expérience unique et doux sentiment d'évasion. Ici, l'aventure commence dès la traversée en barque.

Tentez de gagner une nuit dans une cabane flottante nichée dans un cadre naturel paisible et préservé. Une parenthèse hors du temps, entre calme, déconnexion et dépaysement, pour profiter d'un séjour original au plus près de la nature.

- Parents avec enfants : âge minimum 8 ans - Savoir nager
- Arrivée dès 11h, départ jusqu'à 18h.

Ce séjour pour 2 à 4 personnes comprend :

- Ménage inclus (caution 50€), draps et linge de toilette fournis.
- Charges incluses, charbon BBQ et bois fournis

Valeur totale : 240 €

Période de validité : toute l'année selon les disponibilités de la structure. Valable jusqu'en décembre 2026.

Lien : <https://location.gers-reservation.com/fr/location/location-gite-labejan-pamme-la-cabane-flottante-h32g027141>

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité*

*possible en cas d'annulation) auprès de : Gers Tourisme en Gascogne – 05 62 61 79 00 - [contact@gers-tourisme.fr](mailto:contact@gers-tourisme.fr)*

### **LOT N°3 : WE gastronomique en vallée du Lot (Lot)**

Profitez d'une nuit, pour deux personnes, dans un hébergement insolite, Tonn'o Trip, à Puy-l'Évêque, avec petits-déjeuners et paniers repas gourmands composés de produits locaux. Partez ensuite en 2 CV à la découverte du village médiéval de Puy-l'Évêque et savourez une dégustation de vins biologiques de Cahors au Domaine La Paganie. Un week-end placé sous le signe de la gastronomie !

Ce séjour comprend :

- Une nuit insolite dans un gîte en forme de tonneau, Tonn'o Trip, niché au cœur des vignes, à Puy-l'Évêque, avec petits-déjeuners et paniers repas gourmands (valeur : 210€)

<https://www.cahorsvalleedulot.com/sit/tonno-trip/> - 06 89 73 47 33

- Une balade en 2 CV, pour deux personnes, au cœur du village de Puy-l'Évêque et du vignoble de l'appellation Cahors. Montez à bord de la 2 CV de Clément, vigneron et amoureux de son pays, pour un moment inoubliable dans le Lot.

Découvrez l'histoire de Puy-l'Évêque à travers des ruelles insolites et des points de vue à couper le souffle, confortablement installé dans un cabriolet des années 60. Puis laissez-vous conduire par le vigneron jusqu'au Domaine La Paganie où vous profiterez d'une escapade dans les vignes, suivie d'une dégustation des vins de Cahors issus de sa production en Agriculture Biologique (valeur 60€).

<https://www.domainelapaganie.com/> - 06 32 60 62 70

Informations pratiques

- Séjour valable sur réservation uniquement, sous réserve de disponibilité.
- Offre non modifiable, non remboursable et non reportable.
- Dépenses personnelles, repas et boissons non mentionnés non inclus.

Valeur totale du lot : 270€.

Période de validité : année 2026.

*Pour bénéficier de votre lot merci de contacter Aude Leconte à Lot Tourisme par mail à [aude.leconte@tourisme-lot.com](mailto:aude.leconte@tourisme-lot.com) ou au 06 83 07 55 29.*

### **LOT N°4 : Weekend en famille dans l'un des plus beaux villages de France (Lozère)**

Profitez d'un weekend en famille dans le village vacances de la Forêt de Ganigal près du Malzieu, un des plus beaux villages de France en Lozère. Passez un séjour dans un cadre naturel paisible, idéal pour se ressourcer en famille. Tout est réuni pour un séjour dépaysant au cœur de la Margeride, terre de mystères et aux paysages uniques. A proximité, vous pourrez découvrir la porte des fées, la via ferrata du Malzieu, la tour d'Apcher, le Parc des loups du Gévaudan et bien d'autres lieux.

Séjour de 2 nuits dans un gîte 4/6 personnes

Valeur du lot : entre 285€ et 338€ selon la période réservée

Validité du 01/06/2026 au 31/12/2026 (hors vacances scolaires)

Option confort + incluse (draps, linge de toilettes, torchons, pastilles et liquide vaisselle, éponge, savon, sacs-poubelle, produits d'entretien, filtres à café, allumettes, papier toilettes, chiffon absorbant et le ménage de fin de séjour)

*Exclusivement sur réservation (hors vacances scolaires), hors dépenses personnelles, repas et consommations, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Clémence MILLET c.millet@lozere-tourisme.com*

### **LOT N°5 : Week-end gourmand en bord de Méditerranée (Pyrénées-Orientales)**

Ce séjour pour deux personnes comprend :

- 2 nuits en hôtel 3\* (chambre double et petits-déjeuners)
- 1 dîner gastronomique pour 2 personnes
- Visite à Banyuls-sur-Mer de la Cave « Terres des Templiers » et dégustation des AOC Banyuls et Collioure.

Valeur totale : 400 € TTC (environ)

Période de validité : jusqu'à fin mars 2027, hors périodes de vacances scolaires françaises

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de :*

*Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales.*

*Tél : +33 (0)4 68 51 52 65 // france.gauby@adt66.com*

### **LOT N°6 : Nuit romantique en cabane avec spa pour explorer les villages perchés (Tarn)**

UN SÉJOUR POUR :

- Passer un week-end dépaysant rien qu'à deux
- Profiter d'un moment de détente à la belle étoile
- Se reconnecter à la nature
- Explorer Albi et les villages perchés du Tarn

ON AIME :

Ce petit coin de paradis ouvert sur la nature offre un dépassement total. L'endroit idéal pour un week-end cocooning à deux.

DESCRIPTIF :

Envie d'un week-end insolite ? Direction « Les 2 cabanes », à 20 minutes d'Albi et 1 heure de Toulouse. C'est au cœur du Tarn, aux portes du vignoble de Gaillac, qu'Alexia et Charles vous attendent avec un spa privatif chauffé au feu de bois.

CE BON WEEK-END INCLUT :

 La nuit en cabane insolite

 Un spa nordique privatif

 Le petit-déjeuner

Vous tomberez sous le charme de cette maisonnette en bois conçue en éco-construction. Depuis votre cabane tout confort, admirez le coucher de soleil, la nature préservée et la faune qui se réveille au petit matin.

Passez un moment hors du temps dans votre spa nordique privatif, idéal pour se prélasser à deux avant de se retrouver au coin du feu. La cabane est équipée d'un lit king size et d'un poêle à bois pour passer une belle soirée cocooning. L'hébergement dispose également d'un coin cuisine si vous souhaitez cuisiner de bons petits plats.

Le lendemain matin, prenez le temps de savourer votre petit-déjeuner sur la terrasse avec vue sur la nature. De quoi bien commencer la journée avant de partir explorer les environs : Cordes sur Ciel, Monestiès ou l'incontournable Albi et sa cité épiscopale. Envie d'aventure ? Ne manquez pas Cap Découverte et ses nombreuses activités de plein air à seulement 10 minutes de votre hébergement.

Détails pratiques :

Adresse : Les 2 cabanes, 1235 Chem. de la Garriguié, 81400 Labastide-Gabausse

Une borne de recharge pour voiture électrique est mise à votre disposition.

Horaire d'arrivée : à partir de 17h

Horaire de départ : jusqu'à 11h

Le lot comprend :

Une nuit dans la cabane du haut

Le petit-déjeuner pour deux personnes

L'accès au bain nordique privatif

Le lot ne comprend pas :

La taxe de séjour à régler sur place

Les repas

Toute option proposée sur place

A VOIR / A VISITER :

Musée de la Mine

Albi, Cordes, les Bastides

Monestiès

LES BONNES ADRESSES :

Fromages Cianni Frères / Marché Couvert Albi

Le jardin des saveurs (Cordes)

L'Auberge Occitane (Monestiès)

VALEUR DU LOT : 270 euros (séjour 2 jours / 1 nuit pour 2 personnes (cabane du haut)

Lot valable 1 an, séjour possible hors juillet/août (selon disponibilités et ouverture de l'hébergement).

Infos et réservation auprès de Tarn Attractivité : 05 63 77 32 30 ou par email : [reservation@tourisme-tarn.com](mailto:reservation@tourisme-tarn.com)

### **LOT N°7 : Escapade dans le triangle d'or des plus beaux villages médiévaux (Tarn-et-Garonne)**

Envie d'une escapade hors du temps dans un cadre authentique ? Découvrez le charme intemporel du Domaine Les Garrigues, une propriété de caractère au cœur du Quercy Vert !

Imaginez-vous dans une magnifique bâtisse du XIXème siècle, lovée au milieu des collines verdoyantes du Tarn-et-Garonne. Marc et Annie vous accueillent chaleureusement dans leur ancienne ferme entièrement rénovée, où chaque détail respire l'histoire et le confort.

Le Domaine Les Garrigues est un emplacement idéal pour explorer la région. Situé à deux pas des Gorges de l'Aveyron et de ses plus beaux villages médiévaux : Bruniquel, Montricoux, Puycelsi et Saint-Antonin-Noble-Val. Vous vivrez une expérience alliant détente et découverte.

Réveillez-vous dans une chambre cosy, savourez un petit-déjeuner gourmand fait maison, partez à l'aventure en VTC électrique et visitez le fascinant Musée Marcel Lenoir à Montricoux. De retour au Domaine, dégustez une délicieuse planche de produits locaux. Détendez-vous après une journée riche en découvertes ou profitez des nombreuses activités du domaine : plonger dans la piscine rafraîchissante, défier ses amis à la pétanque, jouer au badminton ou au volley dans le parc arboré.

#### LE SEJOUR COMPREND :

- 1 nuit en chambre d'hôtes.
- Le petit-déjeuner gourmand composé de produits locaux et faits maison
- Une planche composée de charcuteries et de fromages régionaux
- Une balade en VTC électrique
- La visite du Musée Marcel Lenoir à Montricoux

Le lot ne comprend pas

La taxe de séjour à régler sur place

#### AUX ENVIRONS A VISITER ET A FAIRE :

- Village médiéval de Bruniquel avec ses châteaux
- Village médiéval de Montricoux avec sa Tour templière et son musée Marcel Lenoir
- Village médiéval de Saint-Antonin-Noble-Val avec ses ruelles et venelles, son beffroi, sa halle, ses brocanteurs, ses boutiques d'artisanat
- Village médiéval de Puycelsi avec les restes de ses remparts, l'église Saint-Corneille
- Les Gorges de l'Aveyron et les activités de pleine nature : canoë kayak, randonnée, VTT, escalade...

VALEUR DU LOT : 176 € pour 2 personnes

VALIDITE : jusqu'au 30 décembre 2026

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Tarn-et-Garonne Tourisme –Service Commercial – 05 63 21 79 60 ou 61 - [reservation@tourisme82.com](mailto:reservation@tourisme82.com)*

#### **Article 6 : Désignation des gagnants**

Les gagnants seront tirés au sort par la SAEM Sud de France Développement, organisatrice du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, au plus tard **le vendredi 22 mai 2026** à la SAEM Sud de France Développement – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.

#### **Article 7 : Remise des lots**

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO **le vendredi 22 mai 2026** par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

### **Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel à la SAEM Sud de France Développement à l'adresse email suivante : [contactrgpd@agence-adocc.com](mailto:contactrgpd@agence-adocc.com)

#### **Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :**

- Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par la SAEM Sud de France Développement : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot.
- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par la SAEM Sud de France Développement.
- Les données suivantes : code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, et date de naissance seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.

#### **Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :**

- Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part de la SAEM Sud de France Développement, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.
- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les préférences liées au choix d'un lot seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.

- Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X" (X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.

Il est précisé que l'ensemble des données recueillies par l'Organisatrice du présent jeu concours ne seront conservées que pendant une période de 3 ans à compter du 20 mai 2026 et seront ensuite détruites.

#### **Article 9 : Obtention du présent règlement**

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de :

SAEM Sud de France Développement  
132 Bd Pénélope  
34000 Montpellier

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès de SAEM Sud de France Développement.

La SAEM Sud de France Développement se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

#### **Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différents ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

#### **Article 11 : Responsabilité**

La responsabilité de la SAEM Sud de France Développement ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

La SAEM Sud de France Développement ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance

d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

La SAEM Sud de France Développement et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, la SAEM Sud de France Développement et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à la SAEM Sud de France Développement ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

#### **Article 12 : Litige & Réclamation**

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'Organisatrice.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le mercredi 3 juin 2026**, le cachet de la poste faisant foi.

La SAEM Sud de France Développement sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

#### **Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement**

Le présent règlement est accessible en ligne à l'adresse suivante, <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/printemps-2026>, en cliquant sur le lien « Règlement » situé en bas de page du jeu.

*TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.*